

Allégez la charge administrative des assistants sociaux. Faites passer l'intérêt humain en premier et supprimez le PIIS.

- Nous soutenons l'action et les revendications des assistants sociaux bruxellois des CPAS.
- Les demandes de revenu d'intégration à Bruxelles ont augmenté de 65 % entre janvier 2011 et janvier 2021. Chez les jeunes adultes (18-24 ans), le nombre a même doublé, passant de 7 500 à près de 15 000 sur la même période.
- En raison de la charge de travail et des réductions de personnel, les CPAS de Bruxelles ne parviennent plus à accorder aux gens un revenu d'intégration dans le délai prévu par la loi.
- Le PIIS est une charge administrative importante. De plus, il ne parvient pas à faire entrer les gens au travail plus rapidement. Par conséquent, la suppression du PIIS soulagerait non seulement les assistants sociaux dans leur travail, mais améliorerait aussi les situations des bénéficiaires du revenu d'intégration.

Le 16 novembre, les assistants sociaux des CPAS de Bruxelles se mobiliseront contre la charge de travail insupportable. Nous, co-signataires, soutenons leur manifestation. La surcharge administrative des assistants sociaux les empêche d'aller à l'essentiel de leur travail, bafouant les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité. Le symbole de ce genre de paperasse inutile est le PIIS. Ce contrat visant à aider les bénéficiaires du revenu d'intégration à obtenir un emploi plus rapidement ne fonctionne pas. C'est pourquoi nous préconisons sa suppression afin de laisser plus de temps pour un accompagnement de qualité.

Les représentants syndicaux des assistants sociaux dans les CPAS bruxellois tirent la sonnette d'alarme. La situation est préoccupante. Malgré leur travail fantastique tout au long des crises de l'accueil, du corona et du pouvoir d'achat, on n'apprécie toujours pas suffisamment le travail difficile des assistants sociaux dans les CPAS. L'investissement dans le personnel des CPAS a été insuffisant. Par conséquent, les gens abandonnent et les postes vacants ne sont pas pourvus. "Il va de soi que nous soutenons l'action syndicale des assistants sociaux", déclare Griet Vielfont (SAAMO), au nom des co-signataires.

Les droits fondamentaux sont violés

Néanmoins, il est évident que les besoins sociaux à Bruxelles sont importants. L'appauvrissement de la population entraîne un afflux dans les services sociaux. Entre janvier 2011 et janvier 2021, par exemple, les demandes de revenu d'intégration ont augmenté de pas moins de 65 %. Chez les jeunes adultes (18-24 ans), le nombre a même doublé sur la même période, passant de 7 500 à près de 15 000.

Ce sont des chiffres qui donnent un aperçu de la réalité avant la présente crise du pouvoir d'achat. "L'inflation actuelle pèse très lourdement sur les bénéficiaires du revenu d'intégration. Plus particulièrement encore aujourd'hui, ils doivent avoir tout le soutien nécessaire. Mais dans la pratique, nous constatons le contraire", déclare Vielfont. "Par exemple, nous constatons que le délai légal de 30 jours dont dispose le CPAS pour évaluer les demandes de revenu d'intégration se

transforme souvent en 60 jours dans la réalité. En conséquence, les gens se retrouvent sans aucune source de revenus pendant deux mois. Cela vide de sens le système du revenu d'intégration".

Nous ne jetons pas la pierre au personnel du CPAS. Mais en raison du malaise vécu au sein des CPAS, les droits fondamentaux sont bafoués. En Belgique, nous avons un système de solidarité avec les personnes qui ne peuvent même pas répondre aujourd'hui à leurs besoins de base. La nourriture, le sommeil, la sécurité,... "Si ce système s'effondre, alors les décideurs politiques doivent sûrement prendre des mesures", argumente Vielfont.

Le PIIS est une paperasse sans signification

Pour nous, cette situation est inacceptable. Par conséquent, nous approuvons toutes les demandes présentées par le front syndical. "Il est certain que la plainte légitime concernant le nombre croissant de tâches administratives nous concerne", souligne Vielfont. "Les assistants sociaux de la Plate-forme indiquent qu'ils ne parviennent plus à s'occuper de l'essentiel de leur travail, à savoir l'accompagnement social aux personnes en situation de vulnérabilité."

L'exemple clé du travail administratif supplémentaire est le *projet individualisé d'intégration sociale* (PIIS). Le PIIS est le contrat que la plupart des demandeurs de revenu d'intégration doivent signer dès qu'ils reçoivent une allocation. L'objectif était de permettre aux bénéficiaires du revenu d'intégration de "se réintégrer durablement dans la société et de retrouver le chemin de l'emploi". Seulement, la réalité est moins rose. Bien que le PIIS ait été conçu comme un outil sur mesure, pour les assistants sociaux d'aujourd'hui, il n'est rien d'autre que de la paperasse sans intérêt.

Le PIIS ne fonctionne pas. Supprimez-le.

Pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, il s'agit souvent d'une liste de conditions supplémentaires, souvent illégales, qu'ils doivent remplir s'ils veulent conserver leur allocation. "Les sanctions motivent les gens à se mettre au travail plus rapidement", tel est le raisonnement qui sous-tend cette approche. Mais il s'avère que ce n'est pas vrai. De nombreuses études ne trouvent aucun lien démontrable entre l'application "répressive" et la conformité. "Les gens trouvent tout simplement beaucoup mieux leur place dans la société lorsqu'ils n'ont pas à se sentir en insécurité par rapport à leurs revenus", indique Vielfont.

La Plate-forme PIIS est donc claire : "Supprimez le PIIS pour libérer du temps pour plus d'accompagnement social. Les assistants sociaux, les bénéficiaires du revenu d'intégration et la société en elle-même en bénéficieraient."

Fin du communiqué de presse

Plus d'info?

Vous voulez en savoir plus ou vous êtes intéressé par une interview? Contactez Griet Vielfont au : 0473 86 19 97 ou griet.vielfont@saamo.be

Dossier de presse

Le dossier " Supprimer le PIIS, investir dans un accompagnement social de qualité " peut être consulté [ici](#).

Co-signataires

SAAMO

SAM vzw

De Link vzw

Féwasc (Fédération wallonne des assistants sociaux de CPAS)

Comité de Vigilance en Travail Social

Front Commun des SDF – Gemeenschappelijk Daklozenfront

La Ligue des Droits Humains

La Fédération des Services Sociaux